



Cadre d'évaluation des apprentissages

Histoire du Québec et du Canada

Enseignement secondaire, 2^e cycle
Troisième et quatrième secondaire

Introduction

Le Cadre d'évaluation des apprentissages fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages des élèves.

Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Structure du Cadre d'évaluation

Le Cadre d'évaluation présente les critères du programme sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Il est conçu de façon à établir des liens directs avec les connaissances présentées dans la section intitulée *Contenu de formation* du programme d'histoire du Québec et du Canada.

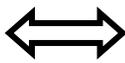
Rôle de l'enseignant en évaluation

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.

Évaluation des apprentissages

Critères d'évaluation ¹	
<ul style="list-style-type: none">Maîtrise des connaissances présentées dans la section intitulée <i>Contenu de formation</i>	 <ul style="list-style-type: none">Utilisation appropriée de connaissancesReprésentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du CanadaRigueur de l'interprétation

Note. – L'utilisation et la production d'outils techniques (lignes du temps, cartes historiques, etc.) peuvent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérées dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

	<p>Cette flèche indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.</p>
<p>Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.</p>	

¹. Les éléments favorisant la compréhension des critères sont présentés en annexe.

Annexe

Éléments favorisant la compréhension des critères

Maîtrise des connaissances	Acquisition des connaissances présentées dans la section intitulée <i>Contenu de formation</i>
Utilisation appropriée de connaissances	Réalisation des opérations intellectuelles suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Situer dans le temps et dans l'espace• Établir des faits• Dégager des différences et des similitudes• Déterminer des causes et des conséquences• Déterminer des changements et des continuités• Mettre en relation des faits• Établir des liens de causalité
Représentation cohérente d'une période de l'histoire du Québec et du Canada	Description mettant en évidence des éléments culturels, économiques, politiques, sociaux et territoriaux d'une partie ou de l'ensemble d'une période de l'histoire du Québec et du Canada
Rigueur de l'interprétation	Explication mettant en évidence des transformations culturelles, économiques, politiques, sociales et territoriales d'une réalité sociale

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.